



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 SEPTEMBRE 2021**  
**A huis-clos et dans le respect des règles de distanciation**

**Convocation :**

**L'an deux mil vingt et un, le Dix-Sept Septembre à 19 heures 30**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie de Laissaud en respectant les règles de distanciation physique en raison de la crise sanitaire due au COVID-19.

**Etaient présents : Madame POMEON Nathalie, Monsieur MONNET Gilles, Madame CORDEL Sophie, Monsieur ARBRUN Sébastien, Madame AUDERMATTE Katia, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur FLEURET Hubert, Monsieur Rémi GINI, Monsieur Dominique LAMBERT, Monsieur Alain LANCELOT, Madame Emilie MARTINEZ, Monsieur Maxence STREIFF**

**Excusé :** Louis CHOSSINAND (donne procuration à Sophie CORDEL), Christine BACON

**Secrétaire de Séance : Sophie CORDEL**

Ouverture de séance : 19h40

Un point est à ajouter à l'ordre du jour : - Délibération pour le fond COVID

**1 - FOND COVID**

Mme le Maire expose que la commune a perçu pour l'année 2020 la subvention « Fond COVID » d'un montant de 1.953,32€. Cette subvention est versée par le département afin d'aider les communes à pallier les dépenses supplémentaires liées au COVID 19.

Afin de bénéficier d'une nouvelle subvention pour l'année 2021, les dossiers sont à déposer avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE Madame le Maire** à solliciter cette subvention auprès du département.

Oppositions	-
Abstentions	-
Pour	13

## **2 – ACTUALISATION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE AUX DERNIERES ELECTIONS**

---

Madame le Maire rappelle que les commissions communales sont des commissions d'étude ayant un rôle consultatif et que celles-ci doivent être actualisées suite aux dernières élections complémentaires :

### **Commission Finances :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Gilles MONNET**,  
Louis CHOSSINAND, Sophie CORDEL, Christine BACON, Hubert FLEURET

### **Commission Travaux, voirie, réseaux :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Hubert FLEURET**,  
Pascal EXERTIER, Sébastien ARBRUN, Rémi GINI

### **Commission Urbanisme :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Gilles Monnet**,  
Hubert FLEURET, Dominique LAMBERT

### **Commission Patrimoine et environnement :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Sophie CORDEL**,  
Hubert FLEURET, Sébastien ARBRUN, Maxence STREIFF

### **Commission Vie locale, économique, associative et communication :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Sophie CORDEL**,  
Katia AUDERMATTE, Christine BACON, Louis CHOSSINAND, Alain LANCELOT

### **Commission Vie scolaire et culturelle :**

Président : **Nathalie POMÉON** / Vice-Président : **Sophie CORDEL**,  
Katia AUDERMATTE, Christine BACON, Emilie MARTINEZ, Maxence STREIFF

### **Commission d'ouverture des plis :**

Président : **Nathalie POMÉON**

Titulaires : Gilles MONNET, Hubert FLEURET, Pascal EXERTIER

Suppléants : Sophie CORDEL, Katia AUDERMATTE, Rémi GINI,

## **3 – POINT D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

---

Madame le Maire expose le tableau des emplois en ce début d'année scolaire

1 poste administratif de rédacteur : Anaïs CLAVELLO

1 poste d'agent technique : Sébastien LECLERC

1 poste d'agent technique : Amelia DUTEY

1 poste d'adjoint technique : Romain OLIVEIRA en remplacement de Fatima DIAS-ALVES qui a démissionné le 30 septembre 2020. Romain est en contrat intérim avec le centre de gestion

1 poste d'adjoint technique : Sarah CAPUTO en remplacement de Dominique TEDESCO en arrêt depuis le 17 décembre 2020. Sarah est en contrat intérim avec le centre de gestion.

Mme le Maire précise qu'une réunion avec le personnel sera organisée courant octobre/début novembre. Les conseillers municipaux souhaitant y assister seront les bienvenus.

## **4 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

---

Afin de faciliter, le recrutement occasionnel de personnel pour pallier au remplacement d'agent absent sans faire appel au CDG73, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26

janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE Madame le Maire** à réaliser les démarches nécessaires pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Oppositions	-
Abstentions	-
Pour	13

## **5 – DELIBERATION POUR LA FINALISATION DU TRANSFERT DU SABRE**

---

Suite à la délibération de la commune de Laissaud relative à la dissolution du SABRE fin 2018, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à signer les Procès-Verbaux de mise à disposition des emprunts et autres comptes de passif pour finaliser cette dissolution avec la Communauté de Commune Cœur de Savoie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE Madame le Maire** à signer les procès-verbaux

Oppositions	-
Abstentions	-
Pour	13

## **6 – POINT SUR L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES ASSOCIATIONS DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE CRISE SANITAIRE**

---

Compte-tenu des règles sanitaires liées à la gestion de la pandémie du COVID-19 et aux règles d'accessibilité qui s'imposent à la collectivité pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), seule la petite salle du rez-de chaussée, attenante à la grande salle, n'est mobilisable par les associations de la commune pour organiser leurs activités.

Si nous espérons pouvoir alléger les restrictions liées à la pandémie, les règles d'accessibilité sont difficilement modifiables dans la mesure où notre agenda d'accessibilité déposé en Préfecture exclut les salles de l'étage.

Le projet de restructuration de la salle permettra de palier à toutes ces difficultés. En attendant, une réunion est programmée le 30 septembre avec les associations de la commune pour trouver des solutions afin de leur permettre, dans la mesure du possible, de réaliser leurs activités, nécessaires à la vie locale.

## **7- DELIBERATION POUR SIGNER LA CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT AVEC LE CDG**

---

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements

publics qui en font la demande, sur le fondement des articles 3-1, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Ces mises à disposition permettent aux collectivités de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, d'assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents, ou de pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Par délibération du 24 mars 2021, en complément des actions menées par le service intérim, le conseil d'administration du Centre de gestion a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer les tarifs fixés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 24 mars 2021, à savoir :

Intervention	Tarif
Journée	295 euros
Demi-journée	160 euros

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion, s'agissant d'une mission facultative du Cdg73 qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant.

Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du Centre de gestion, après avoir établi un formulaire de demande d'intervention dûment signé de l'autorité territoriale et du Cdg73, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

**En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

**VU** la convention type de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

- **APPROUVE** la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

Oppositions	-
Abstentions	-
Pour	13

## 8 – POINT D'AVANCEMENT SUR LE DOSSIER DE LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE – MAIRIE - BIBLIOTHEQUE

---

Après plusieurs réunions avec le groupe projet relatif à la restructuration de la salle polyvalente et des séances de travail avec le CAUE qui accompagne la mairie pour structurer sa démarche, l'appel d'offres pour la restructuration de la salle polyvalente a été publié le 7 septembre 2021 pour une date de réponse fixée au 4 octobre.

La procédure se déroulera ensuite selon le calendrier indicatif suivant :

5 octobre 2021	Ouverture des plis et sélection de 3 candidats invités à remettre une offre
11 octobre 2021 à 10h30	Visite du bâtiment d'équipement communal avec les candidats sélectionnés
8 novembre 2021 à 12h	Remise par les candidats de leur offre (note méthodologique et proposition de rémunération)
10 novembre 2021 à partir de 13h	Audition des candidats
Novembre 2021	Validation du choix du candidat lauréat
Novembre 2021	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre

## 9 – DIVERS

---

- Jeux des enfants : Fin du chantier de rénovation, le PV de réception de travaux QUALICITE signé le 2 août (Retour positif des habitants)
- Le grillage de la cour de l'école a été réparé.
- Décapage des sols de l'école
- Les fossés et abords de routes ont été nettoyés
- Le débroussaillage des jardins communaux non attribués a été fait par le 1er et 2<sup>ème</sup> adjoints
- L'école de Laissaud a fait une demande pour organiser un cycle piscine à Pontcharra, malheureusement, faute de places et de créneaux disponibles, cela ne pourra aboutir favorablement
- Réflexion en cours pour la mise en place d'un marché alimentaire en lien avec l'école de Laissaud

## 10 – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU

---

Fin de séance : 21h20

Le Maire  
  
Nathalie POMEON